

**L'an deux mille onze, le vingt-quatre FEVRIER,** à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE - Didier JUIN – Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL – Mrs Jean REUNGOAT – Jean-François HULAUD - Pierre CHOUIN - Patrice ROBIN – Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL - Mr Serge AUFFRET – Mmes Françoise VAN DIEN – Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST – Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE – Clotilde LAFFON – Tiphaine TARDIF – Cyrille REMOND

**Absents :** Mr Sébastien GABILLARD (excusé)

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

## ORDRE du JOUR

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 (Budget Principal et Budget annexe du Lotissement)

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2010 par Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe du Lotissement n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### ***Section de fonctionnement***

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Dépenses        | 1 338 492.27 €        |
| Recettes        | 1 732 902.61 €        |
| <b>Résultat</b> | <b>+ 394 410.34 €</b> |

##### ***Section d'investissement***

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Dépenses        | 614 730.69 €          |
| Recettes        | 509 012.59 €          |
| <b>Résultat</b> | <b>- 105 718.10 €</b> |

**RESULTAT GLOBAL de CLOTURE : 288 692.24 €**

**AFFECTATION DU RESULTAT :** Constatant le résultat de fonctionnement établi à 394 410.34 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'affecter au financement de la section d'investissement la somme de 351 679.34 €.
- Ce montant sera inscrit à l'article 1068 (recette d'investissement) au BP 2011.
- de conserver en section de fonctionnement la somme de 42 731 €.

## **BUDGET ANNEXE du LOTISSEMENT**

### ***Section de fonctionnement***

Dépenses 8 615.89 €  
Recettes 15 882.71 €  
**Résultat + 7267.32 €**

### ***Section d'investissement***

Dépenses 5 729.11 €  
Recettes 24 517.52 €  
**Résultat + 18 788.41 €**

**RESULTAT GLOBAL de CLOTURE : 26 055.73 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DIT que le résultat de 7 267.32 € sera repris au compte 002 « Excédent » du Budget Primitif 2011.

## **SIGNALETIQUE TOURISTIQUE**

Madame Tiphaine TARDIF, conseillère, rappelle aux membres du conseil qu'un travail de définition et d'harmonisation de la signalétique des sites touristiques de la commune est en cours, et qu'afin que ce projet se déroule dans de bonnes conditions, la commune l'a pris directement en charge.

Le travail consiste donc à repérer, à l'échelle de la commune, tout ce qui peut intéresser les touristes et vacanciers, que cela soit en termes de services, de patrimoine, de culture, ou encore d'hébergement.

Madame Tiphaine Tardif et Monsieur Sébastien Boucher, des services techniques, ont interrogé les différents professionnels touristiques afin de recueillir leurs besoins, tout en effectuant une estimation des besoins communaux.

Des devis ont ainsi été demandés à 3 entreprises : SES / SELF SIGNAL / LACROIX.  
Seules SELF SIGNAL et LACROIX ont répondu.

Madame Tardif présente le comparatif des deux devis, qui s'établit comme suit :

### **Réglettes plus accessoires :**

- SELF SIGNAL : 4000€ TTC (facturation aux professionnels d'environ 2000€, le reste à financer par la commune est de 2000€)
- LACROIX : 7584€ TTC (facturation aux professionnels de 3368€, le reste à financer par la commune est de 4216€)

**Panneau directionnel « Pleudihen » :** - SELF SIGNAL : 123.37€ PUTTC

- LACROIX : 96.44€ PUTTC

**Devis global :** - SELF SIGNAL : 4123€ TTC

- LACROIX : 7776€ TTC

Madame Tardif précise que la commune participera à la dépense des entreprises privées pour la mise en place de leur signalétique.

Entendu l'exposé de Madame TARDIF,

Considérant les offres présentées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de retenir la proposition financière de l'entreprise LACROIX pour ce qui concerne le Panneau Directionnel « Pleudihen sur Rance », pour un montant unitaire de 96.44€ TTC
- DECIDE de retenir la proposition financière de l'entreprise SELF SIGNAL pour ce qui concerne les réglettes ; pour un total de 4000€ TTC.

### **ACHATS POUR LA CANTINE** **Armoire Chauffante**

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires générales, présente la demande de la cantine, à savoir l'achat d'une nouvelle armoire chauffante.

Monsieur Jean REUNGOAT précise que l'armoire actuellement en leur possession est vieillissante et connaît des déperditions de chaleur ; et rappelle que les crédits d'achat disponibles en 2010 n'ont pas été utilisés.

Monsieur REUNGOAT présente le comparatif des 3 devis reçus, qui s'établissent, pour un matériel comparable, comme suit :

- LABEL TABLE : 2315€ HT (4 plaques à pâtisserie offertes)
- COMPTOIR DE BRETAGNE : 2269€ HT
- KERFROID : 2900€ HT

Entendu l'exposé de Monsieur REUNGOAT, rapporteur,

Considérant les propositions des 3 entreprises,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir la proposition financière de l'entreprise LABEL TABLE, pour un montant HT de 2315€, soit 2768.74€ TTC.

### **ACHATS POUR LE SERVICE TECHNIQUE** **Perceuse**

Monsieur Michel VASPART, Maire, présente la demande des services techniques, à savoir l'achat d'une nouvelle perceuse.

Monsieur Michel VASPART présente les deux devis reçus, qui, pour un matériel identique, s'établissent comme suit :

- SAQUI : 397.85€ PU NET
- AUTO INDUSTRIE : 348€ PU NET

Entendu l'exposé de Monsieur Michel VASPART,

Considérant les propositions des 2 entreprises,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir la proposition financière la moins-disante, à savoir AUTO INDUSTRIE, pour un montant de 348€ NET.

### **AVENANTS CHANTIER ECOLE**

Monsieur Michel VASPART, Maire, précise au conseil que les travaux de l'école avancent bien, et invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à se rendre sur le chantier pour le constater d'eux mêmes.

Les travaux doivent se terminer à la fin du mois de Juin, afin de permettre à la rentrée de septembre de se faire dans de bonnes conditions.

Monsieur Michel VASPART présente ainsi les difficultés soulevées lors des réunions de chantiers :

- concernant la salle de motricité : la pente n'étant pas suffisante pour permettre le raccordement des sanitaires à l'Ecole ; il a été nécessaire de se connecter au réseau d'eaux usées de la Rue des Frères Lamennais, et donc de passer à travers la classe. Ces travaux ont entraîné une plus-value de **1822.83€ HT, selon le devis de l'entreprise BERTHELOT PINSARD**

- l'architecte n'a pas prévu de raccorder le chauffage de la salle de motricité sur la chaudière actuellement en service. Il a été retenu un chauffage électrique indépendant. Par contre, il n'a pas été prévu de programmateur. Afin que la consommation électrique soit optimisée, il semble indispensable qu'un programmateur puisse être installé dans la mesure où le chauffage doit être arrêté lorsque les lieux ne sont pas occupés.

D'autre part, les luminaires actuels doivent être réinstallés après avoir remplacé le faux plafond. Toutefois, ils sont très abimés. Nous avons demandé à Atout confort de nous établir un devis pour le changement de luminaires dans els 2 classes pour lesquelles les plafonds ont été changés. **Les devis d'Atout Confort s'élèvent à 3250.36€ HT pour le changement de luminaires, et à 1418.43€ HT pour la programmation du chauffage.**

Entendu l'exposé de Monsieur Michel VASPART,  
Considérant les propositions financières reçues,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE une plus-value dans le cadre des travaux de l'école pour un montant total de 6 491.62€ HT.

## AFFAIRES GENERALES

### Commission de réflexion Presbytère/ Mairie

Monsieur Michel VASPART, Maire, présente l'état d'avancement de la réflexion sur la réorganisation des espaces Presbytère / Mairie, et précise que c'est l'architecte Daniel GOISBEAU, dont le cabinet est basé à Rennes, qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur VASPART rappelle la nécessité d'établir une commission afin de pouvoir entamer cette réflexion tout en permettant à l'architecte d'établir ses propositions. La mise en place effective de la commission doit intervenir à la mi-avril.

Monsieur VASPART insiste sur l'importance d'inclure dans la démarche des membres de l'Association Jeanne D'Arc, des représentants de la Paroisse, et demande aux membres du Conseil Municipal intéressés de se signaler.

Sont ainsi inscrits :

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| - Mr Michel VASPART     | - Mr Bertrand PANGAULT |
| - Mme Clotilde LAFFON   | - Mr Pierre CHOUIN     |
| - Mme Geneviève BONNETE | - Mme Jeanine DUFEIL   |
| - Mr Patrice ROBIN      | - Mr Jean REUNGOAT     |

Sont également inscrits, en tant que représentants de l'Association Jeanne D'arc :

- Mr Maurice BOIXIERE
- Mme Joëlle DENOUAL
- Mr Jean-François HULAUD

## QUESTIONS DIVERSES

### Syndicat Départemental d'Electricité

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux finances, indique au Conseil que lors des opérations d'entretien d'éclairage public effectués par le SDE sur la commune, il a été constaté que deux foyers (1G047 et FS354) étaient à remplacer.

Monsieur Maurice BOIXIERE précise que conformément au règlement en vigueur, la participation de la commune s'élève à hauteur de 60% du coût TTC des travaux, soit un montant total de **600€ TTC**.

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice BOIXIERE,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de ces foyers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le remplacement des foyers par le SDE pour un montant TTC de 600€.

### Réhabilitation de la salle des Fêtes Attribution du lot n° 8

Monsieur Michel VASPART rappelle que lors du conseil municipal du 13 janvier 2011, le lot n°8, carrelage/faïence, avait été jugé infructueux au vu des devis proposés par les entreprises candidates.

Un nouvel appel d'offre a ainsi été lancé, avec limite de réception des offres fixée au lundi 07 février 2011 à 12h.

Le cabinet COUASNON-LAUNAY, maître d'œuvre sur le chantier, a procédé à l'analyse des 4 réponses reçues, que Monsieur Michel VASPART présente.

Les propositions des entreprises correspondent toutes au cahier des charges.

En conséquence, la proposition est de retenir l'entreprise la moins-disante.

Les propositions s'établissent de la manière suivante :

- MARIOTTE 35 : 15 599.10€ HT
- CRA LOUSSE 22 : 16 624.87€ HT
- LEBLOIS : 12 720.48€ HT
- LEDORTZ : 15 055.86€ HT

Entendu l'exposé de Monsieur Michel VASPART,

Considérant les recommandations du cabinet Couasnon-Launay

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- D'ATTRIBUER le lot n°8 carrelage - faïence, à l'entreprise la moins-disante, soit l'entreprise LEBLOIS, pour un montant total HT de 12 720.48€.

### Demande de subvention

Monsieur Michel VASPART présente au Conseil Municipal la demande de subvention de Monsieur Anthony CRON, résidant à Pleudihen sur Rance, dans le cadre de sa participation au «4L Trophy », raid automobile destiné aux étudiants et organisé par l'ESC Rennes.

Ce rallye, qui représente un parcours de près de 6000 kms traversant la France, l'Espagne, et le Maroc, a un coût total de 6 000€.

Entendu l'exposé de Monsieur Michel VASPART,

Considérant l'aide de 150€ octroyée en 2007 pour un projet similaire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :  
- DECIDE d'accorder une aide de 200€ à Monsieur Anthony CRON, dans le cadre de sa participation au « 4L Trophy » 2011.

### **Fin du dispositif Pass Foncier**

Monsieur Michel VASPART informe le Conseil municipal, conformément aux informations communiquées par la CODI, de la fin du dispositif d'accession aidée à la propriété, à la date du 01/01/2011.

Entendu l'exposé de Monsieur Michel VASPART,  
Considérant ces éléments,

Vu la loi de Finances du 29 décembre 2010 pour 2011, et notamment son article 90,  
Vu le décret 2010-1704 du 30 décembre 2010 relatif aux prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de DINAN du 07 février 2011 qui supprime le dispositif d'aide,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la fin du dispositif et SUPPRIME le dispositif d'aide à l'accession à la propriété des primo-accédants mis en place par les délibérations antérieures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, date à laquelle a cessé le dispositif national de majoration du prêt à taux zéro.

### **Aménagement du Lieu-dit « La Ville Guillaume »**

Monsieur Michel VASPART présente aux membres du Conseil Municipal le plan d'aménagement de la Ville Guillaume conçu par l'architecte-paysagiste en charge de ce dossier, Monsieur COURCHINOUX, de Josselin (56).

Cet aménagement a pour objectif de faire ralentir les véhicules circulant sur cette portion de route, la vitesse de 50km/h étant rarement respectée.

Monsieur Michel VASPART, après avoir présenté la maquette de l'architecte, précise qu'il serait bon de convier à une réunion d'information les habitants de ce lieu-dit, afin qu'en présence de Monsieur Courchinoux et des élus, ils puissent faire part de leurs avis, remarques, et éventuelles propositions.

Après contact avec l'architecte, la date retenue est le Lundi 21 mars 2011.

### **DIVERS**

- Maison médicale : le Maire rappelle au Conseil les différents échanges et réunions sur l'implantation d'une maison médicale. Il rappelle que le terrain qui fait face à la

salle des fêtes a une emprise sur la zone réservée à destination d'équipements sportifs inscrite au P.L.U. approuvé en Juillet 2001. Le risque était d'obliger la Commune à lancer une révision générale du P.L.U. pour changer la dénomination de cette zone réservée.

Un courrier reçu récemment de Monsieur le Sous-Préfet en réponse à cette interrogation est rassurant car il indique qu'une modification simplifiée est suffisante pour changer l'affectation de cette zone réservée.

Le Maire demande à Françoise VAN DIEN, Patrice ROBIN en lien avec Gilles GOURGA de réfléchir à l'organisation médicale. Car en dehors du projet architectural, il st souhaité et souhaitable que dans la constitution du dossier, un projet d'organisation médical soit proposé.

- Le Maire fait part au Conseil de la réunion réunissant la délégation de Pleudihen, de St Helen, et de la Vicomté concernant l'éventuelle mise en service d'un ALSH intercommunal. Après une présentation faite par José Escanez, Monsieur le Maire de St Helen pense qu'il n'y a pas lieu de casser l'existant et que le site d'accueil de Pleudihen doit être conservé.

Une proposition est faite, qui consisterait à avoir à la Vicomté et à St Helen un animateur qui arriverait dès le début de la garderie et qui accompagnerait les enfants concernés dans le car qui assure le transfert vers Pleudihen le matin, et un retour l'après-midi. Ceci permettrait un meilleur service pour les familles, celles-ci accompagnant leurs enfants à la garderie de leur commune pour les reprendre au même endroit le soir.

Un chiffrage doit être réalisé pour être transmis aux communes concernées, et une expérimentation pourrait se faire dès la rentrée de septembre. Ceci nous laisse le temps de préparer le projet et de le communiquer aux familles.

- Les membres du Conseil Municipal félicitent Monsieur Jean-Yves PRIE, pour l'obtention de la médaille d'argent du meilleur cidre fermier, et les Celliers Associés pour l'obtention de la médaille d'or et de bronze du meilleur cidre catégorie industrielle, lors du salon de l'agriculture.

*Séance close à 22h55*